

**COMPTE-RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 16 MARS 2021**

DÉLIBÉRATION N° 21-004 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 21-005 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le compte administratif d'assainissement 2020 qui s'établit suit :

Fonctionnement

Dépenses	81 873.02 €
Recettes	76 752.41 €
Déficit de clôture	5 120.61 €

Investissement

Dépenses	26 047.38 €
Recettes	31 150.00 €
Restes à réaliser	0 €
Excédent de financement	152 272.19 €

Hors de la présence de Monsieur Éric CUER, Maire, le Conseil d'administration approuve le compte administratif du budget assainissement 2020.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 21-006 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Exploitation		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		1 542,11		147 169,57		185 851,24
OPERATIONS DE L'EXERCICE	81 873,02	76 752,41	26 047,38	31 150,00	167 581,54	130 441,98
TOTAUX	81 873,02	78 294,52	26 047,38	178 319,57		316 293,22
RESULTAT DE CLOTURE	3 578,50			152 272,19		148 711,68
	Déficit de financement fonctionnement		3 578,50			
	Reste à réaliser		0,00			
	Excédent de financement R001		152 272,19			

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'affecter au budget 2021, le résultat d'exploitation de l'exercice 2020, de la façon suivante :

- 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution reporté" en investissement la somme de **0.00 €**
- 2 - Au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » la somme de..... **3 578.50 €**
- 3 - l'excédent d'investissement est reporté au R 001 pour un montant de **152 272.19 €**

Délibération votée à l'unanimité.